



Société de rachat intrum et huissier

Par Winnie

Bonjour

Je vous explique, j'avais fais un crédit immobilier avec mon ex- mari en 2006 dans le 85, celui ci est parti en 2007 me laissant avec 2 enfants (dont il ne paie aucune pension depuis 14 ans)donc j'ai payé les traites jusqu'en 2008. Je suis parti vivre dans le 80 et j'ai mis la maison a vendre.

Elle a été vendue en 2010, donc la banque a récupéré le montant et il restait un solde.mais depuis elle n'a rien réclamée

Et la en février 2021 j'apprends qu'une société INTRUM a racheté la créance par un huissier en recevant un lettre de mise en demeure. Doit il avoir un titre exécutoire pour m'obliger à payer ou non ?

Dans un 1er temps je refuse de verser un centime car on est 2 et c'est encore moi qui doit payer.

Puis je demander a l'huissier de retrouver monsieur car depuis 14 ans aucune nouvelle et de se retourner vers lui.

Il s'en sort bien pas de pension pas de nouvelles et les dettes me reviennent

Pourriez-vous m'aider svp

Vers qui pourrais je me tourner